

FORMULAIRE DE DEMENAGEMENT AU SEIN DU TERRITOIRE DE LA COMPA POUR LES PARTICULIERS

Communes du territoire de la COMPA : Ancenis-Saint-Géréon, Couffé, Ingrandes-Le Fresne-sur-Loire, Joué-sur-Erdre, La Roche-Blanche, Le Cellier, Le Pin, Ligné, Loireauxence, Mésanger, Montrelais, Mouzeil, Pannecé, Pouillé-Les-Côteaux, Oudon, Riaillé, Teillé, Trans-sur-Erdre, Vair-sur-Loire, Vallons-de-l'Erdre.

Code Usager : (à retrouver sur la 1ère page de votre facture)

Civilité :

Monsieur Madame M ou Mme Mesdames Messieurs

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

Date de Naissance : / /

Date de Naissance : / /

Téléphone :

Téléphone :

Mail :

Mail :

Date du déménagement : / /

Adresse du logement que vous quittez :

Adresse :

Etage N° Appt

Code Postal : Commune :

Commune déléguée :

Je déménage au sein du territoire de la Compa (je conserve mon compte)

Ma situation familiale a changé, merci de contacter directement le service.

Nouvelle adresse :

Adresse :

Etage N° Appt

Code Postal : Commune :

Commune déléguée :

Nombre de personne(s) au foyer :

Résidence Principale Résidence secondaire

Je suis propriétaire Je suis locataire

Nom de l'ancien occupant :

Nom de votre propriétaire :

A renvoyer à :

Communauté de communes du pays d'Ancenis
Centre Administratif " Les Ursulines" CS 50201 - 44156 Ancenis-Saint-Géréon Cedex
Ou par email à dechets@pays-ancenis.com

Equipements pour la collecte

Que dois-je faire de mon bac ?

Cas N° 1 - J'emménage dans une zone de collecte en porte à porte

- j'emmène mon bac à ma nouvelle adresse
Précisez le numéro de bac ou numéro de puce (code barre) : _____
- il y a déjà un bac à ma nouvelle adresse Oui Non
Précisez le numéro de bac ou numéro de puce (code barre) : _____
- j'ai oublié d'amener mon bac et il n'y en a pas à ma nouvelle adresse
➔ un bac sera prochainement mis en place par la COMPA.
- je n'avais pas de bac (j'étais en zone de conteneur enterré) j'ai besoin d'un bac
➔ un bac sera prochainement mis en place par la COMPA
➔ je n'oublie pas de renvoyer ma carte d'accès au conteneur enterré à la COMPA
- je conserve ma carte de déchèterie

Cas N° 2 - J'emménage dans une zone en conteneur enterré

- je laisse mon bac à mon ancienne adresse - le badge d'accès au conteneur enterré vous sera envoyé prochainement par la COMPA
- je conserve ma carte d'accès au conteneur enterré car j'étais déjà en zone de conteneur enterré.
- je conserve ma carte de déchèterie

Rendez-vous sur carta@compa (<https://cartacompa.pays-ancenis.com>) pour savoir si vous êtes dans une zone conteneurs enterrés pour les communes d'Ancenis-Saint-Géréon, Montrelais, Le Cellier, Oudon, Vallons de l'Erdre (Saint-Mars-la-Jaille) et Loireauxence (Varades)

Réservé à l'administration

Carte d'accès aux conteneurs enterrés n° _____

Commentaires :

Fait le :

Signature :

Le formulaire ne sera pas traité s'il n'est pas entièrement complété

Traitement de vos données : Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (dit RGPD) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Liberté », les informations à caractère personnel recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement automatisé par la Communauté de Commune du Pays d'Ancenis (COMPA), Centre Administratif "Les Ursulines" CS 50201, 44156 Ancenis. Ces données sont collectées dans l'objectif d'assurer la gestion de la collecte des déchets et le suivi des services d'assainissement. Les données collectées sont destinées aux seuls services habilités de la Communauté de Commune du Pays d'Ancenis (COMPA) dans la limite de leur attribution ainsi qu'aux prestataires extérieurs permettant le suivi de la facturation. Les données seront conservées pendant toute la durée de votre accès aux services déchets puis 5 ans à compter de la fin de la relation. Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation de traitement, d'opposition, d'effacement et de portabilité de vos données. Vous pouvez exercer l'un de ces droits en contactant le responsable de traitement : Communauté de Commune du Pays d'Ancenis (COMPA), Centre Administratif "Les Ursulines" CS 50201, 44156 Ancenis ou par mail à l'adresse compa@pays-ancenis.com. Afin que nous puissions vérifier votre identité, veuillez à indiquer, lors de votre réclamation, votre nom, prénom, adresse et joindre en copie recto-verso votre pièce d'identité. La réponse sera retournée sous 1 mois maximum.

Ce délai peut être prolongé à 2 mois selon la complexité de la demande. Si vous estimez que vos droits ne sont pas suffisamment respectés, vous pouvez effectuer une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles à l'adresse suivante dgd@pays-ancenis.com ou auprès de la CNIL sur le site internet www.cnil.fr ou de toute autre autorité compétente.

A renvoyer à :

Communauté de communes du pays d'Ancenis
Centre Administratif " Les Ursulines" CS 50201 - 44156 Ancenis-Saint-Géréon Cedex
Ou par email à dechets@pays-ancenis.com